Séance du 22 septembre 2026

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le vingt-deux septembre deux mille vingt-six à neuf heures quarante-quatre, à la salle exécutive Norbert-Brousseau, 2175 chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Olivier Biron (partiellement), Benoit Forget-Chiasson, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte et Anne-Marie Tremblay (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Steven Blaney.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – Planification intégrée du territoire, Dominic Deslauriers, directeur général (partiellement), Annie Gaudreault, directrice générale adjointe – Services à la communauté et intelligence d'affaires, René Gagnon, Directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE3394

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 22 septembre 2026.

CE3395

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 du comité exécutif

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 du comité exécutif.

CE3396

Nomination d'un membre du comité d'investissement et de soutien aux entreprises et remerciements
Document d'aide à la décision DEV-2026-047

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Cédric Lachance à titre de membre représentant le secteur de l'économie sociale et le mouvement coopératif au comité d'investissement et de soutien aux entreprises.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de remercier Alain Marcoux pour son implication au sein du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville.

CE3397

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration tenue le 17 août 2026
Document d'aide à la décision DG-2026-043

Le procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration tenue le 17 août 2026, joint au sommaire décisionnel

DG-2026-043, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE3398

Contribution au démarrage du *Lieu de savoir municipal du Québec* de l'École nationale de l'administration publique
Document d'aide à la décision DG-2026-048

Il est résolu de contribuer au démarrage *Lieu de savoir municipal du Québec* de l'École nationale de l'administration publique au montant maximum de 25 000 $, et ce, à titre de partenaire fondateur de cette initiative.

CE3399

Dépôt des listes de mouvements de main-d'œuvre, d'embauches, de congés autofinancés ou sans solde, de mesures disciplinaires ainsi que de déplacements et de modifications de postes de salariés
Document d'aide à la décision GCH-2026-024

Les listes de mouvements de main-d'œuvre, d'embauches, de congés autofinancés ou sans solde, de mesures disciplinaires ainsi que de déplacements et de modifications de postes de salariés, jointes au sommaire décisionnel GCH-2026-024, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CE3400

Nomination d'un Directeur adjoint aux opérations par intérim à la Direction du service de police
Document d'aide à la décision GCH-2026-030

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Martin Savoie à titre de Directeur adjoint aux opérations par intérim à la Direction du service de police.

CE3401

Option de renouvellement du contrat relatif à la fourniture, la levée et le transport de conteneurs transrouliers et au traitement des matières apportées à l'écocentre
Document d'aide à la décision APGI-APP-2026-094

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'un an du contrat relatif à la fourniture, la levée et le transport de conteneurs transrouliers et au traitement des matières apportées à l'écocentre (contrat numéro 2026-50-48), à compter du 1er février 2027, pour le lot E, pour une dépense estimée à 307 277,80 $, avant TPS et TVQ, excluant l'indexation prévue, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire GFL environmental inc.

CE3402 modifiée par CE3460

Approbation du cadre normatif relatif au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* sur les tarifs douaniers 2027-2028 et contrat de prêt relatif au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises relatif aux tarifs douaniers américains* à intervenir avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Document d'aide à la décision DEV-2026-045

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le cadre normatif relatif au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises sur les tarifs douaniers 2027-2028*, joint au sommaire décisionnel DEV-2026-045.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le contrat de prêt relatif au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises relatif aux tarifs douaniers américains* à intervenir avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, joint au sommaire décisionnel DEV-2026-046, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3403

Entente sectorielle de développement en économie circulaire dans la région de la Chaudière-Appalaches 2026-2030 à intervenir avec le ministre délégué aux Régions, le ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie et autres partenaires
Document d'aide à la décision DEV-2026-048

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente sectorielle de développement en économie circulaire dans la région de la Chaudière-Appalaches 2026-2030 à intervenir avec le ministre délégué aux Régions, le ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie et autres partenaires, jointe au sommaire décisionnel DEV-2026-048, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3404

Avenant à l'entente de collaboration à intervenir avec la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville concernant une étude de vulnérabilité actuelle et anticipée de sources d'eau potable au fleuve Saint-Laurent
Document d'aide à la décision ENV-2026-015

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de conclure l'avenant à l'entente de collaboration à intervenir avec la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville concernant une étude de vulnérabilité actuelle et anticipée de sources d'eau potable au fleuve Saint-Laurent, joint au sommaire décisionnel ENV-2026-015, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3405

Approbation de la résolution numéro 2026-096 de la Société de transport de Lévis relative à la désignation d'inspectrices et d'inspecteur

Document d'aide à la décision TMD-2026-033

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver la résolution numéro 2026-096 « Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéro 134 et 192 de la Société de transport de Lévis », adoptée par cette société, le 27 août 2026, afin de désigner à titre d'inspectrices et d'inspecteur, pour le compte de cette société, les employées et employés dont le nom figure sur cette résolution, jointe au sommaire décisionnel TMD-2026-033.

CE3406

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1er avril au 30 juin 2026
Document d'aide à la décision TMD-2026-034

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis, pour la période du 1er avril au 30 juin 2026, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-034, est déposé à titre de reddition de compte et d'informations.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE3407

Calendriers des séances ordinaires du conseil de la Ville pour les années 2027, 2028 et 2029
Document d'aide à la décision GRE-2026-035

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter les calendriers des séances ordinaires du conseil de la Ville pour les années 2027, 2028 et 2029, joints au sommaire décisionnel GRE-2026-035.

CE3408

Calendriers des séances ordinaires du comité exécutif pour les années 2027, 2028 et 2029
Document d'aide à la décision GRE-2026-037

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter les calendriers des séances ordinaires du comité exécutif pour les années 2027, 2028 et 2029, joints au sommaire décisionnel GRE-2026-037.

Le membre du comité exécutif Anne-Marie Tremblay quitte son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le membre du comité exécutif Anne-Marie Tremblay reprend son siège.

Le membre du comité exécutif Olivier Biron quitte son siège.

CE3409

Abrogation de la résolution CV-2024-03-23 « Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 3 574 042 du cadastre du Québec (chemin des Iles, enviroparc de l'Auberivière) »
Document d'aide à la décision APGI-GI-2026-007

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2024-03-23 « Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 3 574 042 du cadastre du Québec (chemin des Iles, Enviroparc de l'Auberivière) ».

CE3410

Attribution du contrat relatif à la location de machinerie à l'heure avec main-d'œuvre pour des travaux d'hydro-excavation
Document d'aide à la décision APGI-APP-2026-093

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la location de machinerie à l'heure avec main-d'œuvre pour des travaux d'hydro-excavation (appel d'offres 2026-50-106), à JMV environnement inc., pour une dépense estimée à 781 200 $, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE3411

Attribution du contrat relatif à la fourniture de matériel de signalisation routière et de chantier
Document d'aide à la décision APGI-APP-2026-095

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la fourniture de matériel de signalisation routière et de chantier (appel d'offres 2026-50-101), à Signel services inc., pour une dépense estimée à 759 907,11 $, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Le membre du comité exécutif Olivier Biron reprend son siège.

CE3412

Demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable relative à l'entretien de la Route verte et de ses embranchements dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III* (volet 3), engagement de la Ville et désignation d'une représentante
Document d'aide à la décision DEI-2026-013

ATTENDU QUE le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif*

(Véloce III), a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif, afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

ATTENDU QUE le projet relatif à l'entretien de la Route verte et de ses embranchements est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimé à 414 004 $, toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 113 872 $;

ATTENDU QU'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, volet 3 pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements;

- de confirmer l'engagement de la Ville à respecter les modalités d'application en vigueur pour ce programme;

- de reconnaître que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

- d'autoriser et de certifier qu'Annie Gaudreault, Directrice générale adjointe – Services à la communauté et intelligence d'affaires et Directrice de l'entretien des infrastructures par intérim, est désignée à titre de représentante de la Ville et qu'elle est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

- de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

CE3413

Contrat concernant le déneigement, le déglaçage, le balayage et le nettoyage d'une partie de la route 132, de la route Monseigneur-Bourget et du chemin des Iles (arrondissement de Desjardins), ainsi que des routes 116, 132 et 171 (arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest) à intervenir avec le ministère des Transports et de la mobilité durable
Document d'aide à la décision DEI-2026-014

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le contrat à

intervenir avec le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec concernant le déneigement, le déglaçage, le balayage et le nettoyage d'une partie des routes 132, route Monseigneur-Bourget et chemin des Iles (arrondissement de Desjardins), ainsi que des routes 116, 132 et 171 (arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest), situées sur le territoire de la Ville, joint au sommaire décisionnel DEI-2026-014, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3414

Demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme Aide aux immobilisations (volet 2.1) relatif au maintien des équipements non intégrés*
Document d'aide à la décision DVC-BIB-2026-005

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme Aide aux immobilisations (volet 2.1) relatif au maintien des infrastructures et des équipements culturels*, jointe au sommaire décisionnel DVC-BIB-2026-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

CE3415

Reconnaissance d'organismes
Document d'aide à la décision DVC-DIR-2026-011

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de retirer la reconnaissance des organismes suivants, et ce, pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel DVC-DIR-2026-011 :

- Centre d'information et de référence de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches – 211;
- Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Lévis;
- Maison de la musique Bernard-Bonnier;
- Club air modéliste.

CE3416

Convention d'aide financière 2026-2027 à intervenir avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches
Document d'aide à la décision DVC-DSC-2026-018

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'aide financière 2026-2027 à intervenir avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches, jointe au sommaire décisionnel DVC-DSC-2026-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3417

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière relative au service de travail de milieu à intervenir avec Centre aide et prévention jeunesse
Document d'aide à la décision DVC-DSC-2026-019

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière relative au service de travail de milieu à intervenir avec Centre aide et prévention jeunesse, jointe au sommaire décisionnel DVC-DSC-2026-019, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3418

Adoption du Règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone A1805 à même une partie de la zone H1974, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)
Document d'aide à la décision URBA-SAT-2026-038

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3632, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-038.

CE3419

Adoption du Règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1974 à même une partie de la zone A1805, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)
Document d'aide à la décision URBA-SAT-2026-084

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3633, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-084.

CE3420

Engagement de contribution municipale pour la rénovation de l'ensemble immobilier place Pierre-George-Roy (rue Pie-X) et place Renaissance (rue Bossuet) dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* de la Société d'habitation du Québec
Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2026-016

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a mis en place, en mai 2023, le *Programme de rénovation des habitations à loyer modique visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de logements sociaux* dont les conventions sont échues avec le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* est offert dans le contexte des fins d'ententes entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE des travaux majeurs de rénovation sont requis à l'ensemble immobilier place Pierre-George-Roy (rue Pie-X) et place Renaissance (rue Bossuet) et que leur coût est estimé à 5 144 743 $;

ATTENDU QUE la Ville doit confirmer son engagement à contribuer financièrement à 10 % du coût des travaux admissibles du projet de rénovation afin que l'Office municipal d'habitation de Lévis puisse débuter les travaux;

ATTENDU QUE la Ville comprend que cette contribution pourrait varier en fonction des coûts réels des travaux complétés;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé en 2025 que les municipalités peuvent, dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique*, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer leur contribution municipale, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'une convention d'aide financière doit être conclue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Lévis et la Ville;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de s'engager à verser une contribution financière équivalente à un maximum de 10 % des coûts de travaux admissibles conformément au *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* de la Société d'habitation du Québec, pour le projet de rénovation de l'ensemble immobilier place Pierre-George-Roy (rue Pie-X) et place Renaissance (rue Bossuet), indiquée à la lettre d'engagement de la Société d'habitation du Québec, datée du 23 octobre 2024, jointe au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-016, et ce, conditionnellement à ce que :

- une convention d'aide financière soit conclue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Lévis et la Ville;

- un règlement d'emprunt spécifique permettant de financer la contribution municipale requise soit adopté par la Ville et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

CE3421

Intention de contribution municipale pour la rénovation de l'ensemble immobilier place Pierre-George-Roy (rue Pie-X) et place Renaissance (rue Bossuet) dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* de la Société d'habitation du Québec
Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2026-017

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a mis en place, en mai 2023, le *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de logements sociaux dont les conventions

sont échues avec le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* est offert dans le contexte des fins d'ententes entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lévis doit recevoir son allocation de démarrage par la Société d'habitation du Québec afin de pouvoir préparer l'appel d'offres public pour le projet de rénovation de l'ensemble immobilier place Pierre-George-Roy (rue Pie-X) et place Renaissance (rue Bossuet) pour un coût de travaux estimés à 30 351 285 $;

ATTENDU QUE la Ville doit confirmer son intention de contribuer financièrement à 10 % du coût des travaux admissibles du projet de rénovation afin que l'Office municipal d'habitation de Lévis puisse recevoir son allocation de démarrage;

ATTENDU QUE la Ville comprend que cette contribution pourrait varier en fonction des coûts réels des travaux complétés;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé en 2025 que les municipalités pourront, dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique*, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer leur contribution municipale, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avant la signature des contrats de réalisation des travaux;

ATTENDU QU'une convention d'aide financière doit être conclue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Lévis et la Ville;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer le parc de logements sociaux afin de répondre aux besoins de sa population;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de confirmer son intention de verser une contribution financière municipale équivalente à un maximum de 10 % des coûts de travaux admissibles conformément au *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* de la Société d'habitation du Québec, pour le projet de rénovation de l'ensemble immobilier place Pierre-George-Roy (rue Pie-X) et place Renaissance (rue Bossuet), indiquée à la lettre d'intention de la Société d'habitation du Québec, datée du 9 juin 2026, jointe au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-017;

- de s'engager à adopter une résolution d'engagement de contribution financière pour ce projet, préalablement à l'émission de la lettre d'engagement de la Société d'habitation du Québec;

- le tout, conditionnellement à ce que :

    - une convention d'aide financière soit conclue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Lévis et la Ville;

- un règlement d'emprunt spécifique permettant de financer la contribution municipale requise soit adopté par la Ville et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

- l'estimation des coûts de travaux produite par les professionnels et actualisée avant la publication de l'appel d'offres public ne dépasse pas 20% de l'estimation prévue au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-017.

CE3422

Avis de motion du Règlement RV3628 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la contribution municipale requise pour les travaux réalisés par l'Office municipal d'habitation de Lévis dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique de la Société d'habitation du Québec et dépôt du projet de règlement
Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2026-003

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3628 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la contribution municipale requise pour les travaux réalisés par l'Office municipal d'habitation de Lévis dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique de la Société d'habitation du Québec et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-003.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 580 000 $, d'un terme de dix ans, dans le but d'effectuer des dépenses relatives à la contribution municipale requise pour les travaux réalisés par l'Office municipal d'habitation de Lévis dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* de la Société d'habitation du Québec.

CE3423

Adoption du Règlement RV3628 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la contribution municipale requise pour les travaux réalisés par l'Office municipal d'habitation de Lévis dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique de la Société d'habitation du Québec
Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2026-003

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a mis en place, en mai 2023, le *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de logements sociaux dont les conventions sont échues avec le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lévis a identifié 12 projets de rénovation impliquant 10 ensembles immobiliers, pour un total de coût de travaux estimé à 87 200 000$;

ATTENDU QUE la Ville doit contribuer financièrement à hauteur de 10 % des coûts de travaux admissibles pour chacun des projets de rénovation;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation autorise les municipalités à recourir à un règlement d'emprunt afin de financer leur contribution municipale requise dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique*, sous réserve de l'approbation de ce ministère;

ATTENDU QUE cette mesure vise à faciliter la réalisation des travaux de rénovation nécessaires au maintien et à la modernisation du parc de logements à loyer modique;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lévis souhaite conclure une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique*;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville s'est engagé à contribuer financièrement à un premier projet de rénovation par la résolution CV3590 et que d'autres projets seront prochainement soumis à l'approbation municipale;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt spécifique doit être adopté afin d'être en mesure d'effectuer les versements requis avant la fin des travaux de rénovation des projets;

En conséquence,

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3628 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la contribution municipale requise pour les travaux réalisés par l'Office municipal d'habitation de Lévis dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique de la Société d'habitation du Québec, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-003.

Il est enfin résolu de se prévaloir du pouvoir prévu au premier alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement d'emprunt.

CE3424

Avis de motion du Règlement RV3633 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usages, constructions et équipements temporaires, zones M2160 et P2158, rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement
Document d'aide à la décision URBA-SAT-2026-100

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3633 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-100.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans les zones P2158 et M2160, aux conditions qui y sont prévues :

- des installations, constructions et équipements temporaires;
- la tenue d'activités et d'usages temporaires.

CE3425

Adoption du Projet de règlement RV3633 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usages, constructions et équipements temporaires, zones M2160 et P2158, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)
Document d'aide à la décision URBA-SAT-2026-100

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3633 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-100.

CE3426

Ajustement structurel à la Direction des communications et de l'interaction citoyenne
Document d'aide à la décision GCH-2026-026

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver l'ajustement structurel à la Direction des communications et de l'interaction citoyenne, précisé au sommaire décisionnel GCH-2026-026, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre, le cas échéant.

CE3427

Suspension de la séance

La séance du comité exécutif du vingt-deux septembre deux mille vingt-six est suspendue à douze heures vingt-quatre jusqu'à treize heures quinze.

CE3428

Reprise de la séance

La séance du comité exécutif du vingt-deux septembre deux mille vingt-six est reprise à treize heures quinze, à la salle exécutive Norbert-Brousseau, située au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Olivier Biron, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Benoit Forget-Chiasson et Anne-Marie Tremblay, formant quorum sous la présidence du président Steven Blaney.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – Planification intégrée du territoire (partiellement), Dominic Deslauriers, directeur général (partiellement), Annie Gaudreault, directrice générale adjointe – Services à la communauté et intelligence d'affaires (partiellement), René Gagnon, Directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

CE3429

Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 53.

_____	_____
Steven Blaney, président du comité exécutif	Marlyne Turgeon, secrétaire du comité exécutif